



# **ENDOLIGHT**

# **FORMATION**

**PRÉSERVATION DE LA VITALITÉ PULPAIRE : PULPOTOMIE DES DENTS  
PERMANENTES MATURES CHEZ L'ADULTE**

**CONDITIONS GENERALES DE  
VENTE**

# CONDITION GENERALE DE VENTE

## SOMMAIRE

<b>Désignation</b>	2
<b>Objet</b>	2
<b>Modalités d'inscription</b>	3
<b>Contractualisation</b>	3
<b>Convocation</b>	3
<b>Conditions financières, règlements et modalités de paiement</b>	4
Conditions financières	4
Règlement	4
Prise en charge OPCO	4
<b>Annulation, absence ou interruption d'une formation à l'initiative du client</b>	5
Débit et remplacement d'un participant	5
Annulation à l'initiative du client	5
Report / annulation d'une formation par NOM-OF	6
Refus de former	6
<b>Effectif et ajournement</b>	6
<b>Obligations et Responsabilités</b>	7
Endolight Formation	7
Client	7
<b>E-Learning</b>	8
<b>Propriété intellectuelle et droits d'auteur</b>	8
<b>Données personnelles</b>	8
<b>Renseignements et réclamations</b>	9

## **Désignation**

ENDOLIGHT FORMATION est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation qui conçoit, élabore et dispense en présentiel et à distance des formations interentreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat

Son siège social se situe 9bis chemin des chapelaines 74940 ANNECY.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de ENDOLIGHT FORMATION.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à la formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de ENDOLIGHT FORMATION et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par ENDOLIGHT FORMATION pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- Contrat : convention ou contrat de formation professionnelle conclue entre ENDOLIGHT FORMATION et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et accepté par ENDOLIGHT FORMATION .
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ENDOLIGHT FORMATION pour le compte d'un Client.

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à ENDOLIGHT FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur de l'OF transmis XXX/disponible sur le site Internet.

### **Modalités d'inscription**

L'inscription à une formation se formalise par l'envoi par le client du devis de formation dûment rempli, daté et signé, et portant la mention « bon pour accord ».

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une convention de formation.

L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client devra retourner un exemplaire du Contrat, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

### **Contractualisation**

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

### **Convocation**

Au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

### **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

- Conditions financières

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes.

- Règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer de la manière suivante :

La totalité à la signature du Contrat.

Le règlement est comptant, à réception de facture, sans escompte par virement ou par chèque. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

ENDOLIGHT FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ENDOLIGHT FORMATION.

- Prise en charge OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à ENDOLIGHT FORMATION.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ENDOLIGHT FORMATION au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ENDOLIGHT FORMATION au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ENDOLIGHT FORMATION se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Annulation, absence ou interruption d'une formation à l'initiative du client**

#### Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à l'ENDOLIGHT FORMATION au moins 3 jours avant le démarrage de la formation, ENDOLIGHT FORMATION offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de ENDOLIGHT FORMATION, et après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

#### Annulation à l'initiative du client

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par ENDOLIGHT FORMATION.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de ENDOLIGHT FORMATION distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à ENDOLIGHT FORMATION.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, ENDOLIGHT FORMATION se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

### Report / annulation d'une formation par ENDOLIGHT FORMATION

ENDOLIGHT FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

### Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et ENDOLIGHT FORMATION sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), ENDOLIGHT FORMATION pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à ENDOLIGHT FORMATION ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ENDOLIGHT FORMATION peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ENDOLIGHT FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **Obligations et Responsabilités**

## ENDOLIGHT FORMATION

ENDOLIGHT FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, ENDOLIGHT FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, ENDOLIGHT FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de ENDOLIGHT FORMATION, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

### Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à ENDOLIGHT FORMATION, sans l'accord écrit et préalable de ENDOLIGHT FORMATION ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de ENDOLIGHT FORMATION.

### **E-Learning**

ENDOLIGHT FORMATION accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance sous forme de module, mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formalisation du Contrat.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

ENDOLIGHT FORMATION ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer ENDOLIGHT FORMATION de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par ENDOLIGHT FORMATION pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure fait l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

### **Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

### **Données personnelles**

L'Organisme de Formation prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

### **Renseignements et réclamations**

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : 9bis chemin des chapelaines), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.